

L'ASSAINISSEMENT A MADAGASCAR



Compte-rendu de l'atelier national d'échanges sur la coopération décentralisée et non gouvernementale

Le 25 juin 2014 à l'Agence de l'Eau RM&C - Lyon.

Cet atelier d'échanges entre acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale intervenant dans le secteur de l'eau et l'assainissement à Madagascar a été organisé par le CITE et le pS-Eau, animateurs du réseau Ran'Eau, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, le Grand Lyon, et la Région Rhône-Alpes.

Avec la participation d'une délégation de Madagascar :

- M. Ravaloson Andrianaritsifa, Chef de service de Gestion des Déchets solides à la Direction de l'Assainissement et l'Hygiène du Ministère de l'Eau à Madagascar
- M. Joël Bevohavy, Directeur de l'environnement et Urbanisme de la Ville de Tamatave
- Mme Haingo Randrianarivony, Directrice Générale du CITE à Madagascar
- Mme Léa Rasolofoson – Rajaonah, Responsable Animation réseaux, CITE

SOMMAIRE

1. Introduction.....	3
Accueil	3
Le réseau Ran'Eau : bilan et perspectives	3
2. L'actualité du secteur de l'eau et de l'assainissement.....	3
Le point sur les projets et réformes en cours.....	3
Le point sur la coopération décentralisée et non gouvernementale.....	4
3. L'assainissement à Madagascar : enjeux et pratiques	5
Les enjeux de l'assainissement à Madagascar	5
Rappel de quelques principes de l'assainissement	5
4. retours d'expérience sur l'assainissement à Madagascar.....	5
Développer l'assainissement dans les villages ruraux.....	5
Développer les services d'assainissement dans les quartiers défavorisés de Tananarive.....	6
Développer l'assainissement dans la ville de Tamatave	7
Liste des participants.....	9

1. INTRODUCTION

ACCUEIL

M. Luc Herrouin, chargé de la coopération internationale au sein de **l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse**, présente le dispositif d'intervention de l'Agence à l'international. En particulier, l'Agence finance 5 à 10 projets par an sur Madagascar.

Plus d'informations sur les modalités d'attribution de financements : <http://www.eaurmc.fr/la-cooperation-internationale.html>

Mme Karine Blanc, chargée de la solidarité internationale auprès de la **direction de l'eau du Grand Lyon** décrit la coopération décentralisée engagée avec la Région Haute-Matsiatra pour la mise en œuvre du projet Cap'Eau. Celui-ci consiste à développer les services d'eau et d'assainissement sur 12 communes, via les activités suivantes :

- stratégie et planification communale
- développement d'infrastructures
- gestion des services, notamment via la mise en place d'un agent communal de l'eau
- formation

LE RESEAU RAN'EAU : BILAN ET PERSPECTIVES

Mme Léa Rasolofoson-Rajaonah, chargée de l'animation des réseaux au CITE, dresse **le bilan des activités menées depuis une année dans le cadre du réseau Ran'Eau**, et passe en revue les enseignements de l'évaluation qui a été menée sur le programme 2011-2013. Les activités prévues pour 2014-2015 sont ensuite présentées.

[Voir le support de l'intervention.](#)

2. L'ACTUALITE DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

LE POINT SUR LES PROJETS ET REFORMES EN COURS

M. Ravaloson Andrianaritsifa, Chef de service de Gestion des Déchets solides à la Direction de l'Assainissement et l'Hygiène du Ministère de l'Eau à Madagascar, expose **la stratégie sectorielle Eau et Assainissement pour 2013-2018** et passe en revue les principaux projets en cours dans le secteur.

[Voir le support de l'intervention.](#)

Débat :

Question : Avez-vous réussi à résoudre les **problèmes fonciers** à Madagascar ? C'est un frein important au développement des points d'eau et à l'installation de site de traitement des déchets.

Réponse : Il existe un comité regroupant 5 ministères (eau, environnement, aménagement du territoire, santé et agriculture) qui travaille sur ce problème. Mais la question n'est pas encore résolue, surtout en milieu urbain. Cela passera par une révision du code de l'urbanisme.

En attendant il faut trouver des solutions au cas par cas.

Question : Madagascar a perdu 80 % de sa surface boisée en 50 ans, ce qui a un impact important sur la pluviométrie. L'Etat compte-t-il faire quelque chose pour lutter contre **les feux de brousse et les coupes sèches** ?

Réponse : Il n'existe pas encore de politique de lutte contre les feux de brousse et la déforestation. Cela relève de la responsabilité du ministère de l'environnement : il existe des textes de loi mais ils ne sont pas appliqués.

Question : Avez-vous défini précisément des **normes de potabilité** et avez-vous des moyens de contrôle pour les faire appliquer ?

Réponse : Des normes existent. Dans 6 régions où intervient l'UNICEF, des kits d'analyse sont en phase de test. Une des difficultés est qu'il faut parfois adapter les normes de potabilité aux spécificités régionales : il faut parfois alléger la norme.

Question : En ce qui concerne le contexte institutionnel suite aux élections présidentielles et à la **formation d'un nouveau gouvernement**, est-ce que cela va changer quelque chose pour les bailleurs internationaux ? Est-ce que cela va accélérer la feuille de route que vous avez présentée ?

Réponse : La feuille de route définie est maintenue. La formation d'un nouveau gouvernement et le retour à l'ordre constitutionnel sont favorables au retour des bailleurs internationaux. Pour illustrer cela, on voit que, depuis le 19 mai, l'Union Européenne a acté la levée des sanctions contre le gouvernement malgache et accordé une aide de 455 millions d'euros jusqu'en 2020. Maintenant le gouvernement est dans une phase de programmation de l'aide accordée : il est important que le ministère de l'eau fasse du lobbying pour le secteur de l'eau.

De même pour l'ONU et la Banque Africaine de Développement qui reviennent dans le pays. L'ONU a adopté au mois de juin un plan cadre pour 2015 -2019.

LE POINT SUR LA COOPERATION DECENTRALISEE ET NON GOUVERNEMENTALE

Mme Astrid Frey, de Cités Unies France revient sur **le nouveau contexte institutionnel consécutif à l'élection présidentielle** et à la formation d'un gouvernement reconnu par les instances internationales. Ce contexte favorable à la reprise des coopérations bilatérales et multilatérales devrait l'être aussi pour la coopération décentralisée. En particulier, le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation annonce un renforcement du transfert de compétences mais aussi des ressources aux communes malgaches. Un projet de loi organique sur la décentralisation est actuellement à l'étude. Les élections communales devraient se tenir d'ici la fin 2014, et les élections régionales courant 2015.

M. Vincent Dussaux, du pS-Eau, fait circuler **la liste des projets initiés par les acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale** française en 2013.

3. L'ASSAINISSEMENT A MADAGASCAR : ENJEUX ET PRATIQUES

LES ENJEUX DE L'ASSAINISSEMENT A MADAGASCAR

M. Ravaloson Andrianaritsifa, du Ministère de l'Eau, revient sur **les enjeux financiers, juridiques et techniques du secteur de l'assainissement** à Madagascar, avant de présenter les orientations prises par le ministère pour y répondre.

[Voir le support de présentation.](#)

RAPPEL DE QUELQUES PRINCIPES DE L'ASSAINISSEMENT

M. Vincent Dussaux, du pS-Eau, rappelle quelques principes fondamentaux de la filière assainissement et expose les **principales questions qui émergent** des précédents débats organisés dans le cadre du programme Ran'Eau.

[Voir le support de présentation.](#)

4. RETOURS D'EXPERIENCE SUR L'ASSAINISSEMENT A MADAGASCAR

DEVELOPPER L'ASSAINISSEMENT DANS LES VILLAGES RURAUX

M. Didier Cretenot, de l'ONG Ecoles du Monde, présente **les résultats et les limites d'approche dite « Assainissement Total piloté par les Communautés (ATPC) »** testée dans des villages ruraux de la région Boeny.

[Voir le support de présentation.](#)

Débat :

Remarque : Au Niger il existe des WC itinérants : un trou avec une dalle et une structure qui le recouvrent. Lorsque le trou est plein, on plante un arbre et on déplace la dalle vers un autre trou. C'est une technique peu couteuse.

Question : Quelles **techniques de communication** utilisez-vous ?

Réponse : Nous utilisons un porte-voix. Il n'y a pas de radio locale, et pas d'accès répandu aux nouvelles technologies de l'information (internet, téléphone portable...). Il s'agit de villages isolés, parfois sans électricité, le défi est donc de trouver un moyen pour faire en sorte que le message soit répété plusieurs fois, pour qu'il soit toujours présent lorsque l'on n'est plus sur place.

Question : Ce qui m'interpelle c'est ce chiffre de seulement 1/3 des familles qui ont construit des latrines qui utilisent de façon pérenne ces installations. Savez-vous s'il existe déjà des études menées à l'échelle nationale ou régionale pour identifier ces **freins à l'utilisation des latrines** ?

Réponse : Le programme WASH local a abordé le sujet mais n'a pas eu de réponse.

=> *Remarque* : une université a mené une étude de ce type au niveau local. Néanmoins il faut que l'étude soit faite dans la zone où on intervient car les raisons peuvent changer d'un village à l'autre.

=> *Remarque* : une autre enquête a été faite mais en milieu urbain, nous attendons les résultats.

Remarque : Lors d'un projet de construction de latrines au Togo une **amende pour la défécation en plein air** avait été mise en place en accord avec les autorités locales. Cela donnait de bons résultats et devrait être étendu.

Question : Avez-vous des **retours d'expérience concernant l'ATPC** dans le cadre du Fond d'Accès à l'Assainissement ?

Réponse : Au niveau du FAA nous constatons que la durée avant d'atteindre un statut SDAL peut varier fortement, entre 1 et 12 mois.

=> *Remarque* : il faut faire attention aux études réalisées : souvent il y a un décalage entre les chiffres affirmés et la réalité sur le terrain.

=> *Remarque* : un autre problème est le manque de pérennisation de l'utilisation des latrines une fois que le statut SDAL est atteint. Une solution pourrait être une labellisation en plusieurs étapes qui permettraient de reconnaître l'effort fait mais insisteraient sur le travail à poursuivre pour aller plus loin.

Remarque : le Ministère de l'Eau devrait prochainement sortir un document encadrant la mise en œuvre de l'ATPC. Avant chaque action, il faut effectuer une étude préalable au niveau local et lancer le déclenchement institutionnel pour intégrer les autorités locales et régionales au projet. Le problème principal de l'ATPC vient de la barrière culturelle. L'ATPC est conçu uniquement pour le milieu rural, elle préconise 0 subvention jusqu'à ce que le statut « Sans Défécation à l'Air Libre (SDAL) » soit atteint, après quoi on peut commencer le marketing de l'assainissement. Les critères d'atteinte du statut SDAL doivent être définis dans ce document.

DEVELOPPER L'ASSAINISSEMENT DANS LES QUARTIERS DEFAVORISES DE TANANARIVE

M. Guillaume Devars, de CARE France, présente **le projet Tana Urbain** qui vise à améliorer l'assainissement liquide et solide dans 12 fokontany de la commune urbaine d'Antananarivo. Le projet comprend un important volet de renforcement des capacités ciblé sur les acteurs locaux (maçons, vidangeurs, animateurs...).

[Voir le support de présentation.](#)

M. Julien Gabert, du Gret, présente **le projet MIASA**, qui agit sur l'ensemble de la filière de l'assainissement, proposant des solutions techniques et des schémas d'organisation pour chaque maillon (accès, évacuation, traitement).

[Voir le support de présentation.](#)

Débat :

Question : Pouvez vous revenir sur la définition du **sanimarché** ?

Réponse : Les sanimarchés sont des magasins de vente de toilette. Il y a un site de pré-production de toilette et un site d'exposition et toute une activité marketing pour inciter les gens à acheter. A Madagascar, cela fonctionne via un système de franchise. En fonction des opérateurs et des zones, ces sanimarchés vendent entre 10 et 30 toilettes par mois. C'est un système long à mettre en place car le marketing de l'assainissement est compliqué. A Madagascar, il a fallu environ 2 ans pour que les sanimarchés soient rentables avec les subventions.

Question : Quelle est la population cible d'un sanimarché ?

Réponse : Dans le cadre du projet, 700 ménages.

Question : **Les RF 2** s'adressent-ils uniquement aux ménages défavorisés ?

Réponse : Les RF 2 (Rafitra Fikojana ny Rano sy ny Fahadiovana) sont des structures rassemblant les acteurs concernés par l'eau et l'assainissement dans chaque fokontany (ONG, associations, riverains, etc.). Elles chapeautent la sensibilisation des ménages et proposent si besoin des facilités de paiement pour les ménages. La RF2 ne s'adresse donc pas qu'aux ménages défavorisés, elle adapte les solutions de paiement en fonction de la situation financière des ménages.

Question : CARE France a fait allusion, dans la composante gestion des déchets solides, aux questions du **tri et de la réutilisation**. Est ce qu'on peut estimer que c'est une source de revenus ?

Réponse : Le tri à la source est encouragé en distribuant des sacs en jute aux ménages. Cela semble fonctionner : 5 à 10 % des ménages font ce travail de tri. Mais il faut encore mettre en place des centres de traitements pour ces déchets. Il y a des initiatives disparates, dans certains cas des associations vendent les déchets collectés aux entreprises.

Remarque : Nous avons aussi mis en place une **station de traitement des boues de latrines**. Nous sommes confrontés à d'autres difficultés. Tout d'abord, l'insuffisance de matière première au début. Il est possible d'y faire face en mélangeant des végétaux aux boues, mais il faut tenir compte de ce point. Ensuite, il faut savoir que la digestion des boues ne permet pas une grande production de biogaz. Enfin il faut savoir qu'il est possible de faire du compostage au bout de la chaîne, cela permet d'avoir un revenu en revendant le compost.

Question : Quel est le **coût moyen des latrines** vendues dans les sanimarchés ?

Réponse : Cela varie en fonction du type de latrine. Environ 400 000 – 450 000 Ariary. C'est le prix réel des toilettes avant subvention.

Question : Quelle est la **demande en vidange** ? Combien cela coûte t'il ?

Réponse : Pour le moment nous n'avons pas encore de service de vidange car nous attendons l'autorisation de l'Office National de l'Environnement. Mais il y a déjà des gens qui demandent des vidanges. Le service de vidange devient rentable à partir de 10 vidanges par mois et le centre de traitement peut accueillir jusqu'à 30 vidanges par mois, sans doute même un peu plus. Le prix d'une vidange est de 55 000 Ariary lorsque le service est assuré en régie. Si on passe en délégation de service cela revient à 70 000 Ariary.

Il ne faut pas compter sur la valorisation des excréta pour rentabiliser le service.

Remarque : Les stations des boues de vidanges sont encore en phase d'expérimentation à Madagascar. Cela explique certaines difficultés, notamment pour obtenir les permis environnementaux.

DEVELOPPER L'ASSAINISSEMENT DANS LA VILLE DE TAMATAVE

M. Joël Bevohav, directeur de l'environnement et de l'urbanisme de la Commune Urbaine de Tamatave décrit la **situation de la ville de Tamatave** et dresse un panorama des actions engagées dans le domaine de l'assainissement (eaux usées, eaux pluviales et déchets).

[Voir le support de présentation](#)

Mme Sigolène Saunier Hrustic, chargée des relations internationales à la Ville de Saint-Etienne, décrit **le projet tripartite entre les villes de Saint-Etienne, de Tamatave et de Bobo-Dioulasso** au Burkina. Cette coopération vise la construction d'infrastructures d'assainissement autonomes, le compostage des matières et leur réutilisation en fertilisant (toilettes sèches, dites EcoSan).

[Voir le support de présentation](#)

Mme Greet Verellen, de l'ONG belge Protos, présente un diagnostic de la gestion des boues de vidange de latrines sur Tamatave et les solutions pour **une gestion intégrée de la filière de l'assainissement** mises en œuvre dans le cadre d'un projet mené conjointement avec l'ONG Practica.

[Voir le support de présentation](#)

Débat :

Question : Quel est le **coût d'une latrine EcoSan** ?

Réponse (St-Etienne) : A Tamatave le prix d'une latrine est de 1 000 €. Ce prix reste élevé comparativement à ce qui est réalisé au Burkina Faso (de l'ordre de 300 €).

Question : Il y a-t-il des **difficultés d'utilisation des latrines Ecosan** ?

Réponse : Oui, pour cette raison les chefs de projet passent souvent dans les familles pour réexpliquer le fonctionnement. Pour l'instant cela fonctionne plutôt bien.

Question : Est-ce que la **réutilisation des excréta**s est effective ?

Réponse : Pour l'instant non, il n'y a pas encore de réutilisation du fait des barrières culturelles. Le système EcoSan est peu développé pour le moment à Madagascar.

Remarque : L'utilisation des excréta peut être mieux acceptée socialement dans les pépinières ou pour des cultures autres que les fruits et légumes (comme le girofle par exemple).

Question : Est-ce que le fait d'avoir un **meilleur équipement** permet aux vidangeurs d'avoir un meilleur statut ?

Réponse (Protos) : Oui, l'équipement permet de renforcer le sentiment d'appartenance à un service. Par ailleurs, l'utilisation du vélo permet d'atteindre des endroits qui seraient autrement inaccessibles.

Question : Lorsque vous affirmez atteindre 40 % du **recouvrement des coûts**, s'agit-il uniquement de la collecte des boues ou également de leur traitement ?

Réponse : Cela concerne uniquement la vidange. Pour le moment, les services de la station sont loués par le projet, ces coûts ne font donc pas partis du recouvrement.

Question : Quel est le **rôle de la commune** par rapport aux vidangeurs ? Est-ce qu'il y a un suivi et contrôle du service ?

Réponse : La commune est intervenue pour faciliter les opérations de sensibilisation de la population au système mis en place. Mais pour le moment les vidangeurs sont payés par le projet.

Question : Avez-vous estimé le **volume de boues nécessaire pour alimenter la station** de traitement ?

Réponse : Pour le moment le projet est divisé en 2 phases : une phase pilote avec un volume de 5m³ par jour, puis une seconde phase avec 10m³ par jour. Dans le cadre de ce projet nous estimons qu'au final une station de 1Ha ne sera pas suffisante.

Question : Avez-vous pensé à utiliser la **lombriculture** pour réduire le volume de matière sèche ?

Réponse : Pour le moment non, nous n'employons pas cette technique.

LISTE DES PARTICIPANTS

1	Bevohavy	Joël	Commune Urbaine de Toamasina	Directeur de l'environnement et Urbanisme	bejoelf@yahoo.fr
3	Blanc	Karine	Grand Lyon	Chargé de mission Coopération internationale	kblanc@grandlyon.org
4	Boni	Pierre	ASAM Lyon	Trésorier	boni.pierre@free.fr
5	Cathaud	Ophélie	Aide Médicale et Développement	Coordinatrice des Programmes	amd@amd-france.org
6	Charpentier	Sophie	pS-Eau	Chargée d'études	charpentier@pseau.org
7	Collin	Maurice	Rotary - Eau sans frontières		mauricecollin@hotmail.com
8	Cretenot	Didier	Ecoles du Monde		Didiercretenot@aol.com
9	De Bonadona	Eve	société LYSA		ebonadona@lysagroup.com
10	Desroques	Philippe	Electriciens sans frontieres	Délégué partenariats	p.desroques@laposte.net
11	Devars	Guillaume	CARE France		devars@carefrance.org
12	Duband	Grégoire	AREED		gregoireduband@gmail.com
13	Dussaux	Vincent	pS-Eau	Responsable du pôle Appui-Conseil	dussaux@pseau.org
14	Frey	Astrid	Cités Unies France	ch. mission Madagascar & Comores	a.frey@cites-unies-france.org
15	Gabert	Julien	Gret		gabert@gret.org
16	Guillermin	Marc	Association "Énergie Coopération Développement"		marc.guillermin@orange.fr
18	Herrouin	Luc	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	Chargé de mission Coopération internationale	luc.herrouin@eurmc.fr
22	Malavart	Enzo	pS-Eau	Stagiaire	malavart@pseau.org

23	Monjour	Loic	EAST	Président	ass.east@free.fr
25	Parry	Claude	HSF	Délégué régional	claud.parry@orange.fr
26	Payet	Pauline	HSF	Salariée	pauline.payet@hydrauliquesansfrontieres.org
28	Rajaonson	Gédéon	CITE	Président du CA	gedeon_rajaonson@yahoo.fr
29	Randrianarivony	Haingonirina	CITE	Directrice générale	haingo@cite.mg
30	Randrianitovina	Parfait	ONG Saha	Conseiller en gouvernance	fancier@matoy.mg
31	Rasolofoson-Rajaonah	Léa	CITE	Chargée de programme Ran'Eau	lea@cite.mg
32	Ravaloson	Andrianaritsifa	Ministère de l'Eau	Direction de l'Assainissement et de l'Hygiène	ravaloson_andrianaritsifa@hotmail.com
33	Razafindramanana	Sarah	Action contre la Faim	Chargée des partenariats institutionnels	sra@actioncontrelafaim.org
34	Remont	BRUNO	Hydraulique Sans Frontières	Administrateur	bruno.remont@numericable.com
35	Rouer	Pierre-Antoine	1001 Fontaines	Trésorier	pa.rouer@1001fontaines.com
36	Saillard	Sylvie	Agence de l'eau Seine Normandie	chargée d'opération	saillard.sylvie@aesn.fr
37	Saunier Hrustic	Sigolène	Ville de Saint-Etienne	Directrice adjointe des relations internationales	sigolene.saunier@saint-etienne.fr
38	Tostain	Serge	Formad environnement	Président	serge_tostain2004@yahoo.fr
39	Tsiry	Rasoamiana	SoaMad		eliveltivao@gmail.com
40	Verellen	Greet	PROTOS	Conseillère géographique (Madagascar) & thématique (Hygiène et Assainissement)	greet.verellen@protosh2o.org

